

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23443971***Déposé
30-11-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/12/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0749662124

Nom(en entier) : **Cabinet comptable GUSECA**(en abrégé) : **G.S.C.**

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de Marchienne 49
: 6040 Charleroi**Objet de l'acte :** DIVERS

Il résulte d'un acte reçu par Maître Bernard GROSFILS, Notaire associé à Lodelinsart, en date du 22 novembre 2023, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale des actionnaires de la Société à Responsabilité Limitée « **Cabinet comptable GUSECA** », ayant son siège à 6040 Charleroi (Jumet), Rue de Marchienne, 49, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0749.662.124 et immatriculée à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE0749.662.124., s'est réunie et a pris à l'unanimité la résolution suivante :

PREMIERE ET UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée décide de permettre à l'organe d'administration de procéder, moyennant le respect du double test de l'actif net et de liquidité, à des distributions provenant du bénéfice de l'exercice en cours ou du bénéfice précédent (dividendes intercalaires).

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 27 des statuts en ajoutant un nouveau paragraphe rédigé comme suit :

« Acompte sur dividende

Conformément à l'article 5:141 du Codes des Sociétés et des associations, l'organe d'administration est en outre autorisé à procéder, dans les limites des articles 5:142 et 5:143 du Code des Sociétés et des associations, à la distribution du bénéfice de l'année en cours, de même que du bénéfice des années précédentes, aussi longtemps que les comptes annuels n'ont pas été approuvés, dans le respect des conditions légales imposées pour toute distribution et sous la responsabilité dudit organe d'administration. »

Pour extrait analytique conforme

(signé) Bernard GROSFILS, notaire à Lodelinsart

Déposé en même temps : expédition de l'acte du 22 novembre 2023 et coordination des statuts

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").